

que j'ai conduits outre-mer et je veux savoir si, quand ces hommes reviendront infirmes, ou blessés, ou couverts de rhumatismes des pieds à la tête, ou souffrant de maladie des poumons ou de toute autre maladie contractée à la suite des misères qu'ils ont endurées, vous allez leur dire: "Oui, votre invalidité est de 100 pour 100; mais vous devez avoir eu quelque chose de cette impotence avant l'époque de votre enrôlement dans le 108e bataillon". Je désire dire à cette honorable Chambre et au pays que si cela est possible, ce sera une disgrâce permanente pour le Canada, parce que chacun de mes hommes—et il en était de même des autres bataillons—fut examiné par mon médecin lors de son enrôlement dans le bataillon avant d'être accepté comme apte au service. Quand, environ six semaines ou deux mois après que j'eus commencé le recrutement, le bataillon fut réuni à Selkirk, il passa de nouveau devant un conseil médical et tous les points faibles furent découverts. Ensuite, en arrivant au camp Hughes, mon bataillon fut examiné par un conseil médical choisi par le général Hughes, commandant du camp. Le 108e bataillon passa devant quatre différents conseils médicaux avant de traverser l'océan, et je crois que chaque bataillon du camp Hughes fut traité de la même manière. Dans ces conditions, honorables messieurs, je prétends que ce pays est tenu sur l'honneur d'accepter chacun de ces hommes comme aptes au service et de prendre la responsabilité des blessures que ces hommes ont reçues au cours de leur temps de service. Ce sera une injustice, ce sera une disgrâce de dire de l'un ou l'autre de ces hommes: "Oh, oui! vous avez été blessé, vous souffrez d'une grave invalidité, mais vous deviez avoir quelque chose de cette infirmité avant d'aller outre-mer avec le colonel Bradbury". Je parle actuellement dans l'intérêt des soldats. Quant à ce qui me concerne en particulier, je ne me soucie aucunement de la pension. De mon siège en cette Chambre je dis au gouvernement que s'il désire modifier la loi de façon à ce qu'il soit impossible au colonel d'un bataillon qui est membre du Parlement ou sénateur de participer à une pension, j'y acquiescerai; il n'y aura aucune protestation de ma part; et on peut rendre la loi rétroactive si l'on veut.

Quant à la pension elle-même, comme je l'ai dit il y a un moment, ce n'est qu'une pension de six mois. Je n'en ai jamais reçu un dollar. Un chèque de \$69 et quelques cents m'a bien été envoyé, mais le chèque est resté dans mon tiroir, chez moi.

L'hon. M. BRADBURY.

Les documents me sont parvenus par erreur au nom du "lieutenant Bradbury". Je les ai renvoyés sans les signer, et je n'ai jamais reçu un seul mot des autorités depuis.

Je veux dire un mot pour montrer que rien ne justifiait la position prise par le colonel Belton et le conseil médical. Au comité qui a siégé dans l'autre Chambre, on a essayé de démontrer que je croyais qu'un motif personnel avait animé le conseil médical qui m'avait examiné en premier lieu. Je déclare que je ne connaissais pas un seul des messieurs qui m'ont examiné; je n'avais jamais parlé de ma vie à aucun d'eux avant cette date. Ils ne pouvaient rien avoir contre moi et je ne pouvais rien avoir contre eux. De sorte que l'impression qu'on a essayé de créer, savoir que je refusai de me soumettre de nouveau à leur examen, est absolument sans fondement et contraire à la vérité. J'avais déjà été examiné par eux, et quand j'allai enregistrer ma protestation contre leurs conclusions, je le fis, non pour mon propre compte, parce que je ne me souciais pas de la pension, mais parce que je pensais aux soldats que j'avais conduits outre-mer. Il n'est pas naturel de supposer qu'un appel de la décision de ce conseil médical doive amener un nouvel examen par le même conseil; mais c'est la conclusion que l'on cherche à tirer. Il n'y eut aucune suggestion de cette nature. Le Dr Belton suggéra de me faire examiner par des médecins consultants. Au lieu de demander un autre conseil médical, comme le dit le "Citizen", le Dr Belton dit dans son témoignage qu'au lieu d'accepter la suggestion qu'il m'avait faite, je dis que j'y réfléchirais. C'est là exactement ce qui s'est passé. Deux jours après avoir dit que j'y réfléchirais, je reçus un message téléphonique du conseil médical me demandant de me présenter devant un autre conseil et affirmant que je pouvais me faire examiner où je voudrais, et suggérant Toronto. Je répondis que Toronto était loin, et on me dit: "Que diriez-vous de Montréal?" Je répliquai: "Si vous voulez me faire examiner de nouveau, j'irai à Montréal." Deux jours plus tard je recevais le télégramme suivant des autorités de la milice à Montréal:

Montréal, le 20 avril.  
Au Lieutenant-colonel George Bradbury,  
Au Sénat, Ottawa.

La commission des pensions désire que vous vous rapportiez au bureau du district de Montréal, 304 immeuble Drummond, le 26 avril ou le 6 mai, après 3 heures, afin de subir un examen médical. Si cela ne vous convient pas, télégraphiez à ce bureau la date qui vous convient.